

08 jan 2018 -11:20

INVITATION PRESSE : Accord sectoriel sur la substitution des microplastiques

La Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement Durable Marie Christine Marghem va signer ce mardi, le 9 janvier, un accord sectoriel avec DETIC, l'association belgo-luxembourgeoise des producteurs et distributeurs de cosmétiques, détergents et produits d'entretien. Cette convention, qui a pour objet la substitution des microplastiques des produits de cette fédération est une première au niveau européen.

Les microplastiques sont des particules solides de moins de 5 mm composées en tout ou en partie de polymères synthétiques insolubles et non biodégradables en milieu aquatique. La pollution par les microplastiques est devenue un enjeu de santé mondial car ils constituent une menace pour la biodiversité. De plus, ils sont facilement accessibles à un large éventail d'organismes aquatiques et sont finalement intégrés dans la chaîne alimentaire.

Le premier engagement pris par les membres de DETIC consiste en la substitution totale des « microbilles de plastique » dans les produits cosmétiques « à rincer » et les produits bucco-dentaires, pour le 31 décembre 2019. Les parties signataires s'engagent également à mettre en œuvre une communication de sensibilisation à la substitution des microplastiques auprès des entreprises et en particulier des PME. Ils s'engagent aussi à informer ces dernières sur les ingrédients alternatifs.

En parallèle, les signataires de l'accord organiseront un suivi scientifique de la problématique générale des microplastiques. Pour ce faire, l'accord prévoit la création d'un comité de suivi composé paritairement de membres du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, du Cabinet de la Ministre de l'Environnement et de DETIC. Ce comité pourra s'appuyer, le cas échéant, sur un comité consultatif composé de représentants des consommateurs, d'ONG, d'universités et/ou de centres de recherche.

La signature aura lieu à la ferme « Nos Pilifs », Trassersweg 347 à 1120 Bruxelles. Cette ferme, créée en 1984, emploie 145 travailleurs en situation de handicap. Elle est un exemple d'économie sociale, de développement durable et de circuits courts. Elle a aussi développé de nombreux partenariats en matière d'économie circulaire :

<http://madeinpilifs.be>

Programme

14h30 Accueil presse

14h45 Discours de la Ministre de l'Environnement et du Développement durable

Marie Christine Marghem et de la Secrétaire Générale de Detic Madame Françoise Van Tiggelen

15h00 Signature de l'accord

15h15 Questions presse et visite des installations de la ferme « Nos Pilifs ».

Adresse

Ferme « Nos Pilifs », Trassersweg 347, 1210 Bruxelles

Parkings disponibles

Merci de confirmer votre présence pour le lundi 8 janvier à 17h00 à

Bernard Van Hecke, porte-parole Ministre Marghem, bernard.vanhecke@marghem.fed.be - 0475 44 34 26

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be